

<b>« Martin Guerre »</b>	
<b>Lieu</b>	Artigat (France)
<b>Date</b>	1556 (procès en 1560)
<b>Accusé</b>	Arnaud du Thil
<b>Victime</b>	Martin Guerre (Aguerre); Pierre Guerre; Bertrande de Rols (?)
<b>Crime</b>	Faux par supposition de personne (imposture)
<b>Juge</b>	??; Jean de Coras et les conseillers au Parlement de Toulouse
<b>Tribunal</b>	Cour de Rieux (Haute-Garonne); Parlement de Toulouse
<b>Document</b>	Zemon Davis, <i>Le retour de Martin Guerre</i>
<b>Résumé</b>	<p>Martin Daguerrre<sup>5</sup>, fils aîné de Sanxi Aguerre, naît vers 1524 dans la ville d'Hendaye au Pays basque français. En 1527, sa famille quitte la côte atlantique et s'établit dans le village pyrénéen d'Artigat, où ils changent leur nom en Guerre, adoptant les usages du Languedoc. Ils achètent de la terre et établissent une tuilerie, métier qu'ils pratiquaient déjà à Hendaye.</p> <p>En 1538 ou 1539, âgé de quatorze ans, il épouse Bertrande de Rols, fille d'une famille aisée, très jeune. Bien que Martin Guerre ait probablement atteint l'âge de la puberté, son mariage n'était pas valide du point de vue du droit canon. Malgré le « resveil », un breuvage aromatisé d'herbes qu'on leur administra probablement selon les coutumes de la région, aucun enfant ne fut conçu lors de la nuit de noces. Pendant longtemps, les mariés demeurent sans enfant. En raison de cette infortune, probablement attribuable au jeune âge des mariés, on les dit « maléficies ». Leur union engendre néanmoins un fils au bout de huit ans, prénommé Sanxi.</p> <p>En 1548, âgé de 24 ans, Martin est accusé de vol de grain envers son père. En raison de ce crime grave selon le code basque, Martin Guerre décide d'abandonner Artigat et sa famille. Bertrande, âgée de 22 ans, refuse alors les conseils pressants de ses parents, qui veulent la remarier.</p> <p>Pendant l'été 1556, un homme surgit à Artigat, clamant être Martin Guerre. Il lui ressemble et connaît beaucoup de détails de la vie de Martin et ainsi convainc la plupart des villageois, son oncle Pierre Guerre, ses quatre frères et Bertrande, qu'il est l'homme en question, bien que quelques doutes subsistent. Le nouveau Martin Guerre vit trois ans avec Bertrande et son fils. Ils ont deux filles, dont une survit, Bernarde du Tilh (cf. récit de Jean de Coras). Il réclame l'héritage de son père, mort pendant son absence, et entame même des poursuites civiles, en 1558 ou 1559, devant le juge de Rieux, contre son oncle, qui, administrateur de ses biens en son absence, refuse de lui rendre les comptes.</p> <p>En 1560, le procès s'ouvre à Rieux. Dans son témoignage, tentant probablement de défendre l'homme avec qui elle vit désormais, Bertrande dit qu'elle pensait honnêtement que cet homme était son mari. Les prétendus époux relatent tous deux séparément des détails identiques sur leur vie intime avant 1548. Après avoir entendu plus de 150 témoins, certains reconnaissant Martin (y compris ses quatre sœurs), d'autres reconnaissant Arnaud du Tilh et d'autres encore refusant de se prononcer, la Cour déclare le défendeur coupable d'usurpation du nom et de la personne de Martin Guerre et d'abus de confiance à l'égard de Bertrande de Rols.</p>
<b>Équipe</b>	Basile Blanchard-Larochelle; William Chagnon; Jeffrey Poisson; Coralie Dufault
<b>Présentation</b>	20 février, soirée Cinéma

## L'affaire Calas

<b>Lieu</b>	Toulouse (France)
<b>Date</b>	1761-1762
<b>Accusé</b>	Jean Calas
<b>Victime</b>	Marc-Antoine Calas
<b>Crime</b>	Meurtre
<b>Juge</b>	Capitouls de Toulouse; les conseillers au Parlement de Toulouse
<b>Tribunal</b>	Tribunal des capitouls; Parlement de Toulouse
<b>Document</b>	Garnot, <i>Voltaire et l'affaire Calas</i>
<b>Résumé</b>	<p>Jean Calas, marchand d'étoffe et sa famille habitent au no 16 de la rue des Filatiers (aujourd'hui no 50), à Toulouse. Le 13 octobre 1761, son fils aîné, Marc-Antoine, est retrouvé étranglé dans la maison familiale. Le corps est découvert à 22 h après le souper, qui réunissait à l'étage le père et la mère Calas, les deux fils Marc-Antoine et Pierre et un invité de passage, Gaubert Lavaisse. Ses parents évoquent le crime d'un inconnu. Immédiatement appelés sur les lieux, les médecins constatent que la cravate de Marc-Antoine masque les marques d'une double strangulation. Meurtre ou suicide par pendaison ? Toujours est-il que les Calas, l'invité Gaubert et la servante Jeanne Viguière, bonne catholique, sont accusés du meurtre. L'attitude de la famille est, en effet, suspecte, car celle-ci reconnaît, après trois jours d'interrogatoire à l'hôtel de ville, avoir détaché Marc-Antoine pour camoufler le suicide et éviter ainsi à ce dernier qu'il ne subisse le traitement alors infligé aux suicidés, « être traîné sur la claie » tiré par un cheval (cadavre traîné face contre terre à travers la ville ou la campagne sous les lazzis de la population, puis jeté aux ordures).</p> <p>Mais les Calas, de confession protestante, sauf l'un des fils, Louis, converti au catholicisme et affilié à la Confrérie de pénitents blancs, continuent à pratiquer leur foi. Excité et convaincu par des rumeurs de voisinage alléguant la volonté de Marc-Antoine de choisir réellement la religion catholique et accusant son père de l'avoir assassiné afin qu'il ne se convertisse pas, le capitoul (c'est-à-dire l'officier municipal de Toulouse) David de Beaudrigue exige un complément d'enquête. Source : Wikipédia</p>
<b>Équipe</b>	Alex Harvey; Marie-Maxim Sévigny; Nadia Picard; Louis-David Houle
<b>Présentation</b>	20 mars

## La Corriveau

<b>Lieu</b>	Saint-Vallier
<b>Date</b>	1763
<b>Accusée</b>	Marie-Josephte Corriveau
<b>Victime</b>	Louis Dodier
<b>Crime</b>	Meurtre
<b>Juge</b>	13 officiers militaires britanniques
<b>Tribunal</b>	Tribunal militaire
<b>Document</b>	Ferland et Corriveau, <i>La Corriveau</i>
<b>Résumé</b>	Le matin du jeudi 27 janvier 1763, le corps de Louis Dodier est retrouvé mort dans sa grange avec plusieurs blessures à la tête. Après une tentative par les notables de la paroisse de camoufler la mort en accident, les autorités britanniques procèdent à un autopsie pour conclure au meurtre. Son épouse, Marie-Josephte Corriveau et son beau-père, Joseph Corriveau, sont accusés du meurtre et sont trouvés coupables. Joseph se rétracte ensuite pour rejeter l'entière responsabilité sur sa fille qui sera trouvée coupable et exécutée.
<b>Équipe</b>	Raphaël Bergeon-Gauthier; Camille Beauregard; Yannick Woods; Marc-André Marchand
<b>Présentation</b>	3 avril

<b>Angélique</b>	
<b>Lieu</b>	Montréal
<b>Date</b>	1734
<b>Accusé</b>	Marie Josèphe Angélique
<b>Victimes</b>	Habitants de Montréal
<b>Crime</b>	Incendie criminel
<b>Juge</b>	Pierre Raimbault; conseillers du Conseil supérieur
<b>Tribunal</b>	Juridiction royale de Montréal; Conseil supérieur de la Nouvelle-France
<b>Document</b>	Beaugrand-Champagne, <i>Le procès d'Angélique</i> ; Beaugrand-Champagne et Robichaud, <i>La torture et la vérité</i> (site web Les Grands Mystères de l'histoire canadienne)
<b>Résumé</b>	<p>Au printemps 1734, un incendie détruit un hôpital et 45 maisons de la rue Saint-Paul, à Montréal. Un procès criminel est aussitôt intenté contre Marie-Josèphe dite Angélique, une esclave noire, et son amant blanc, Claude Thibault. Ce dernier s'enfuit, laissant Angélique seule à clamer son innocence.</p> <p>Une vingtaine de témoins vont défilier devant le juge, tous convaincus que l'esclave de la veuve Francheville est coupable, mais aucun ne l'a vue mettre le feu.</p> <p>Parmi les témoins, Marie, une esclave amérindienne, déclare que l'accusée avait l'intention de brûler sa maîtresse, alors que Jeanne Tailhandier dit Labaume, réalise, trop tard, qu'elle a encouragé cette rumeur. D'autres comme Louise Poirier dit Lafleur, une domestique de la veuve Francheville, témoignent du mauvais caractère de l'accusée, tandis que Marguerite César dit Lagardelette, personnage à l'esprit troublé, soutient que l'accusée était particulièrement agitée peu avant l'incendie.</p> <p>Mais à la lecture des documents originaux, vous constaterez qu'un doute subsiste quant à la culpabilité de l'accusée. En remontant la chaîne de la rumeur publique, le tribunal n'entend que ouï-dire et observations indirectes jusqu'au témoignage de la petite Monière. Quant à Thibault, le présumé complice, il reste introuvable et les poursuites à son endroit sont abandonnées.</p> <p>À défaut de preuves solides, le tribunal fera reposer son jugement sur le témoignage d'une fillette.</p>
<b>Équipe</b>	Isabelle Morin; Lara-Sophia Benning; Carla-Maëlys Barboutie
<b>Présentation</b>	13 mars